

Règlement complémentaire

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Organisation générale du tournoi

1. Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le numéro « en cours »
2. Le Juge Arbitre sera **M. Pascal Plantecote** et le GEO principal sera **Mme Harmony PELISSIER**.
3. La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Les juges arbitres ont la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.
4. Le tournoi se déroulera suivant le règlement FFBaD à jour et le règlement complémentaire.
5. Le tournoi sera géré via le logiciel Badnet.

Joueurs autorisés

6. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD classés de **R5 à NC**. Le tournoi pourra être ouvert aux joueurs R4 pour le compléter si le nombre de joueurs maximum n'est pas atteint.
7. Le tournoi est un **tournoi senior en double mixte**. Les joueurs de catégorie minime à vétéran sont autorisés à y participer.

Tableaux

8. Les matchs sont prévus le **jeudi 22 octobre 2026, de 19h à 22h30**.
9. Les tableaux seront organisés avec une poule de 4 par série de niveau en fonction des côtes au CPPH.
10. Les têtes de série seront désignées au plus fort **CPPH du 15 octobre 2026**. La moyenne des CPPH des 2 joueurs sera prise en compte.
11. Conformément au règlement général des compétitions (RGC), le CPPH du joueur le mieux classé d'un tableau ne pourra pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé du même tableau, hormis si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points.

Inscription - Forfait

12. L'**inscription** et le paiement du tournoi devront obligatoirement être effectués via **eBad/Badnet**.
13. Les droits d'inscription sont de **12€**.
14. La **date d'ouverture des inscriptions** est fixée au **mercredi 23 septembre 2026**. L'ouverture des inscriptions pour tous les joueurs est fixée à **18h**.
15. La **date de fermeture des inscriptions** est fixée au **vendredi 16 octobre 2026**. Toutefois, celle-ci pourra être avancée si le nombre maximal de joueurs est atteint.
16. Le **nombre indicatif maximum de participants** est fixé à **64 joueurs**.
17. En cas de dépassement du nombre d'inscrits réellement admis à concourir (liste principale), une liste d'attente sera constituée.
18. La **liste d'attente** sera constituée en prenant en compte les critères suivants :
 - la date d'inscription complète de la paire, soit la date d'inscription du dernier joueur inscrit de la paire,
 - les paires complètes seront privilégiées aux joueurs s'inscrivant en recherche.
19. La liste d'attente d'un tableau est générale jusqu'à la fermeture des inscriptions ou l'atteinte du nombre maximum de paires inscrites. Après le découpage par série, les paires en liste d'attente pourront être affectées à une série.
20. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier, de la manière qu'il jugera la plus appropriée, le nombre de joueurs (par club, par tableau, par discipline, etc.), les joueurs en surnombre étant placés en liste d'attente. Le nombre de joueurs inscrits de l'UBAA pourra être limité s'il excède le tiers des joueurs en liste principale.
21. Tout participant inscrit au tournoi doit avoir connaissance des sanctions qu'il encourt s'il déclare forfait après la date de tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et faire remettre au Juge Arbitre, le jour de la compétition, les justificatifs nécessaires et les transmettre à la Ligue Occitanie dans les délais réglementaires (par mail : arbitrage@badocc.org ou par courrier : Ligue Occitanie de Badminton – 7 rue André Citroën – 31330 BALMA)
22. Aucun remboursement, sauf sur présentation d'un justificatif approprié, ne sera effectué après le **tirage au sort** qui aura lieu le **samedi 17 octobre 2026**.
23. Les **convocations** seront envoyées par mail sur l'adresse de contact renseignée sur l'outil de gestion du tournoi. Il appartient aux joueurs n'ayant pas reçu leur convocation par mail, de consulter eBad/Badnet, pour prendre

connaissance des heures de convocation. En cas d'envois multiples, il faudra prendre en considération la dernière convocation envoyée.

Déroulement de la compétition

24. Chaque joueur devra, dès son arrivée, se pointer via l'application eBad et le QR Code présent à cet effet ou à la table de marque, pour chaque jour de compétition.
25. Les volants sont à la charge des joueurs, avec partage égal entre les joueurs/paires. Ils devront être agréés par la FFBaD. En cas de litige, le volant officiel sera le volant plume RSL Tournay 3.
26. Les horaires affichés ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. L'ordre des matchs sera respecté dans la mesure du possible.
27. Seuls auront accès aux terrains et aux dégagements entre les terrains, les joueurs appelés à jouer leur match, ainsi que les juges arbitres, les arbitres, les membres du Comité d'Organisation et les personnes autorisées.
28. Tout joueur absent sur le terrain 3 minutes après l'appel de son nom pourra être disqualifié par le Juge Arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.
29. Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir le Juge Arbitre, l'article ci-dessus restant applicable dans tous les cas.
30. Les matchs doivent débuter 3 minutes après leur appel (temps prévu pour le test des volants, la mise en tenue de jeu...).
31. Les joueurs devront se présenter sur le terrain munis de tous les accessoires nécessaires au match (raquettes, volants, serviette, boisson, etc.).
32. Les matchs seront disputés en deux sets gagnants de 15 points. Les scores des matchs seront à saisir via les tablettes présentes à cet effet ou à communiquer à la table de marque.
33. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur les terrains.
34. Un volant touchant le plafond ou un obstacle au cours de l'échange sera considéré comme faute, et il sera remis 2 fois au service (3 services maximum).
35. Le temps de repos minimal d'un joueur entre deux matches est de 20 minutes.
36. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage et/ou avec arbitre. En cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, qui pourra désigner un arbitre.
37. Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
38. Les décisions du Juge Arbitre et du Comité d'Organisation sont sans appel.
39. Le Juge Arbitre pourra modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits si aucun match des tableaux concernés n'est commencé.
40. Le Juge Arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi.

Lieu de pratique

41. Le tournoi se déroulera au gymnase de Puygouzon, La Cayrié, 81990 Puygouzon (7 terrains).
42. Toute personne accédant aux gymnases doit respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi.
43. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
44. Il est interdit de fumer dans les salles du tournoi.
45. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Informations complémentaires

46. La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans les gymnases, les joueurs étant priés d'en prendre connaissance avant leur premier match.
47. Tout mineur devra être placé en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, qui devra laisser ses coordonnées à la table de marque, au moment du pointage, de chaque journée.
48. Tout joueur ayant pris des médicaments renfermant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler dès son arrivée au Juge Arbitre et devra en justifier l'usage (ordonnance médicale). L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
49. Le Comité d'Organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et les vidéos réalisées pendant la compétition, pour ses publications et communications. Toute personne désirant faire valoir son droit à s'opposer à l'utilisation de son image devra le signifier, dès son arrivée, à la table de marque.

Le comité d'organisation de l'Union du Badminton de l'Agglomération Albigeoise

